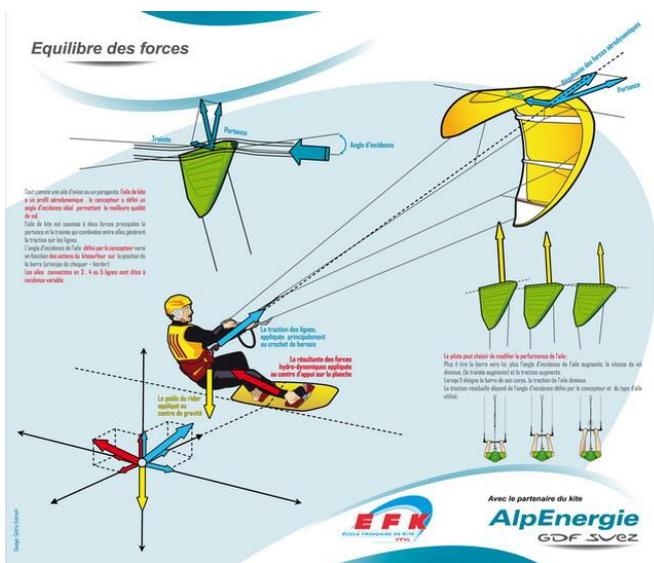


ETAT DES LIEUX SOCIO ECONOMIQUE DE LA FILIERE « KITESURF » SUR LE BASSIN D'ARCACHON

Etude réalisée en 2010 et coordonnée par la ligue régionale de vol libre avec le soutien des structures locales affiliées

Le **kitesurf** qui se pratique sur l'eau, est la branche nautique des **glisses aérotractées** (*kite est la traduction anglaise de cerf volant*). Le pratiquant (*se dit kiteur ou kitesurfeur*) se tient en équilibre dynamique sur sa planche, la propulsion est assurée par une aile aérotractrice. L'aile (*que les riders appellent aussi le kite ou le cerf volant ou la voile*) est reliée au pratiquant par des lignes, une barre de pilotage. La glisse s'effectue sur une planche qui peut être soit *directionnelle* (*sa forme implique un sens de déplacement*) soit *twin tip* (*pas de sens de déplacement impliqué par la forme*). Le pratiquant possède un harnais pour répercuter les efforts de traction et entraîner le déplacement.



Le kitesurf apparaît sur le territoire français dans les années 1987-1988. Sport technique et dangereux les premières années, l'évolution du matériel depuis maintenant 6 ans permet une pratique accessible et surtout sécurisée. Pratique écologique, le kitesurf se pratique toute l'année mais il ya une large augmentation de l'activité en période estivale. La Ligue Aquitaine de vol libre comptait en 2009, 1599 licenciés dont 859 pour le kite.

On distingue 3 types de pratique :

- Le « freestyle », consistant à faire des sauts et des figures
- Le « free ride » ou longue distance, orienté balade et navigation à plus grande échelle
- Le « surf », navigation et glisse dans les vagues

La **Fédération Française de Vol Libre (FFVL)** reçoit la **délégation** prévue à l'article 17 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée pour la discipline : cerf-volant de traction (*glisses aérotractées*) le 19 décembre 2002.

1. Présentation de l'enquête

L'objectif de cette étude est de réaliser un diagnostic de la filière kitesurf sur le bassin d'Arcachon et d'identifier les acteurs locaux afin de mieux appréhender la réalité socio-économique de cette pratique.

2. Méthodologie

Cette étude repose sur :

- un questionnaire adressé aux structures locales
- une série d'entretiens téléphoniques
- un travail de recueil de données
- un groupe de travail



3. Les acteurs de la filière kite du bassin d'Arcachon

• La ligue de vol libre d'Aquitaine

Adresse : 14, bis avenue de la belle étoile 33270 BOULIAC
Site internet : <http://aquitaine.vollibre.free.fr>
mail : ligue-aquitaine.president@ffvl.fr
Numéro d'affiliation à la fédération délégataire (FFVL): 12000

Cette association régionale fédère l'ensemble des clubs et écoles affiliées de la région. Elle compte en 2009, 1599 licenciés dont 859 pour le kite.

• Association APCKITE

Adresse : Maison des associations. 51, cours Tartas. 33120 ARCACHON
Site internet : <http://apckite.com/>
mail : info@apckite.com
Numéro d'affiliation à la fédération délégataire (FFVL) : 12003

Ce club possède 68 licenciés en 2010 et est le plus important de la région.

• L'Ecole Française de Kite « AlexKiteSchool »

Ecole EFK AlexkiteSchool : 45 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. 33470 Gujan Mestras
Site internet : www.alexkite.com
Mail : info@alexkite.com
Numéro d'affiliation à la fédération délégataire (FFVL) : 12903

Cette école de kitesurf a délivré 276 licences école en 2009

• L'Ecole Française de Kite « Flyway »

Ecole EFK Flyway :
75 rue Léon Blum
Rés Château du Vallon Bat B3
33600 PESSAC
Site internet : www.fly-way.fr
Mail : ericflyway@hotmail.fr
Numéro d'affiliation à la fédération délégataire (FFVL) : 12919

Cette école de kitesurf a délivré 69 licences école en 2009

• Le Cercle de Voile d'Arcachon

Cercle de voile d'Arcachon
Centre nautique Pierre Mallet - Port de plaisance
33120 Arcachon
Site internet : www.voile-arcachon.org
Mail : voile.arcachon@wanadoo.fr
Numéro d'affiliation à la fédération délégataire (FFVL) : non affiliée

Cette école n'est pas affiliée à la fédération délégataire de l'activité.



*Les écoles de kite membres du réseau « Ecole Française de Kite » s'engage avec la FFVL à un enseignement respectant des garanties de qualité.
Renseignements : www.efk.fr*

ETAT DES LIEUX SOCIO ECONOMIQUE DE LA FILIERE « KITESURF » SUR LE BASSIN D'ARCACHON

Remarques complémentaires :

Une nouvelle école de kitesurf sur le bassin d'Arcachon est en cours de création et devrait voir le jour en 2011. D'autres clubs de kitesurf de la région pratiquent et ont également une part de leur activité sur le bassin d'Arcachon (clubs de Lacanau, de Biscarosse, d'Hourtin...)

•Les magasins spécialisés (shops)

AlexKiteShop

5 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. 33470 Gujan Mestras

Site internet : <http://shop.alexkite.com>

Glissup Quai 34

101, rue François de Sourdis. 33000 Bordeaux

Site internet : www.glissup.fr

Kitaddict

2 allée de cantenac. 33 127 Martignas sur Jalle

Site internet : www.kitaddict.com

NB : les magasins de vente en ligne et les sites d'annonces pour le matériel d'occasion ont également une part importante dans la filière kitesurf sur le bassin d'Arcachon. Il est aujourd'hui très difficile d'estimer le poids de ce marché sur le bassin d'Arcachon.

4. Etat des lieux de la pratique sur le bassin d'Arcachon

Les pratiquants du bassin d'Arcachon :

Le cumul des licences de l'ensemble des structures du bassin d'Arcachon est de 393 licenciés. En prenant en compte la pratique des clubs voisins du bassin (Lacanau, Biscarosse, Carcans...), on peut considérer qu'il y a **environ 450 licenciés à l'année et plus de 200 pratiquants licenciés réguliers sur le bassin d'Arcachon.**

En analysant les chiffres de la Fédération des Industries Nautiques concernant la vente de matériel de kitesurf, on estime qu'un pratiquant sur 4 est licencié. En extrapolant ces chiffres on obtient un total de **1800 pratiquants environ identifiés sur le bassin d'Arcachon et environ 800 pratiquants réguliers.**

En aquitaine, on constate une augmentation des pratiquants licenciés d'environ 10% depuis les 3 dernières années.

Typologie des pratiquants :

La pratique licencié jeune (-de 18 ans) représente de manière générale environ 5% des licenciés. La majorité des pratiquants ont entre 30 et 55ans. La classe « supérieure » est la plus représentée. Le public pratiquant est composé de 15 % de femmes. Toutes les tranches d'âge se retrouvent dans les licenciés.

Les principaux sites de pratique identifiés sur le bassin d'Arcachon:

Plage de la Hume (Gujan Mestras)
Plage des arbousiers (Arcachon)
Plage de Claouey (Lège – Cap Ferret)
Plage de la Salie (La Teste de Buch)
Plage du petit port d'Arcachon
Plage du Bétey (Andernos)
Cercle de Voile du Pyla
Cercle de Voile d'Arcachon

Manifestations organisées :

Plusieurs manifestations et animations sont organisées sur le bassin d'Arcachon dont notamment une étape du championnat de France kitesurf.



ETAT DES LIEUX SOCIO ECONOMIQUE DE LA FILIERE « KITESURF » SUR LE BASSIN D'ARCACHON

Interaction avec les autres activités :

Le kitesurf cohabite avec toutes les activités se déroulant sur la plage ou à partir de la plage. Cela va de la promenade aux activités pratiquées en bord de plage : baignade, pêche, etc....

De manière générale, la cohabitation fonctionne très bien en période hors-saison. Au cours de la période estivale, il est parfois nécessaire de bien signaler le site de pratique, d'informer le public et les pratiques des règles essentielles de l'activité à respecter.

Prise en compte des enjeux environnementaux dans l'exercice de l'activité :

Le kitesurf constitue un formidable outil d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et est un moyen furtif et silencieux pour découvrir le milieu naturel.

Plusieurs outils pédagogiques d'éducation et de sensibilisation à l'environnement sont mis en œuvre par la FFVL et par ses structures affiliées locales:

- la charte environnement de la FFVL : <http://federation.ffvl.fr/pages/developpement-durable-et-environnement>
- le kitepass : <http://kite.ffvl.fr/node/2462>

Afin de privilégier la concertation, le partage d'expérience et la recherche de solutions communes, la FFVL et la LPO ont signé une convention nationale : <http://federation.ffvl.fr/pages/developpement-durable-et-environnement>

Activité écologique, les techniques de kitesurf s'appliquent aussi à la marine marchande et permettent 10 à 35% d'économie annuelle de fuel et un gain financier de 1000€ par jour.

Plus localement, les clubs, les écoles et la ligue aquitaine ont mis en place la charte « EcoKite » aujourd'hui finalisée et qui sera signée en septembre 2010. Des partenaires comme la LPO (nationale) se sont engagés à être signataire de cette charte.

Cette dernière est accompagnée d'un code du pratiquant qui s'adresse autant au pratiquant licencié qu'au pratiquant non-licencié.

Un guide « EcoKite » des manifestations de kitesurf en Aquitaine est aujourd'hui en cours de réalisation et sera finalisé fin 2010.



Impacts connus sur l'environnement marin :

Aujourd'hui, l'impact du kitesurf sur le milieu marin est encore mal connu mais bénéficie néanmoins de quelques études scientifiques qui montrent que l'impact reste limité même sur des milieux naturels particulièrement sensibles. Les études scientifiques montrent également que des aménagements et une recherche de solutions sont possibles lorsque dans certains cas particuliers l'impact semble identifié. Reste que ces derniers semblent difficiles à évaluer.

Plusieurs documents de référence rejoignent cette analyse :

- le référentiel de gestion sports et loisirs en mer édicté par l'agence des aires marines protégées
- la thèse de Nicolas Le Corre de 2009 sur le dérangement de l'avifaune sur les sites naturels protégés de Bretagne

A l'initiative de la Sépenso, en 2004 une zone de pratique exceptionnelle pour le kitesurf est interdite par arrêté inter-préfectoral sur la totalité de la réserve naturelle du banc d'Arguin. Ce cas unique en France pour le kitesurf à le problème principal de stigmatiser cette activité sur le bassin d'Arcachon et de générer des relations conflictuelles. En effet, l'expérience montre que la mise en place d'une concertation en amont de décisions réglementaires évite d'engendrer un sentiment d'incompréhension de la part des structures et pratiquants locaux. Il semble évident que des solutions issues d'une concertation entre la Sépenso et les acteurs du kitesurf seraient préférables. Ce type de démarche volontariste est pourtant porté par la LPO nationale et la FFVL à travers la convention qui les unit. De même, aujourd'hui, les éléments scientifiques relatifs aux impacts du kitesurf sur le milieu naturel sont mieux connus et ne vont pas dans le sens de cette interdiction totale.

5. Contexte éducatif et social de l'activité

Le kitesurf est un sport de nature qui constitue un formidable outil d'éducation. La notion de plaisir et d'émotion est profondément ancrée autour de cette pratique. Les actions éducatives se multiplient et le développement du kite scolaire et de la pratique chez les jeunes est en pleine expansion (participation au dispositif Cap 33...). Le dispositif Educ'en'ciel de la FFVL est également relayé sur le bassin par la mise en place d'ateliers de construction de cerf volant et par le développement d'une culture de l'air et du vent auprès des enfants.

6. Le contexte socio-économique de la filière kitesurf sur le bassin d'Arcachon

Budget des clubs de kite du bassin d'Arcachon (chiffres de la DRJSCS Aquitaine 2009)

Chiffre d'affaire cumulé des clubs du bassin d'Arcachon et de la ligue : **58 155€**

Budget de l'étape du championnat de France Kitesurf d'Arcachon de 2009: 60 000€

Budget des écoles de kite du bassin d'Arcachon

Chiffre d'affaire cumulé des écoles du bassin d'Arcachon (3 écoles) : **155 000€**

Budget des magasins spécialisés en kitesurf (3 magasins : matériel technique et textile spécialisé) du bassin d'Arcachon:

Chiffre d'affaire cumulé des magasins : **940 000€**

NB : ce chiffre sous-estime largement la réalité puisque d'une part, depuis quelques années le marché de l'occasion s'est fortement développé et d'autre part, la vente en ligne est importante et concerne également les pratiquants du bassin.

Dans le même sens, le marché de la grande distribution n'a également pas été évalué.

Estimation du chiffre d'affaire total de la filière kitesurf sur le bassin d'Arcachon (2009): 1 213 155 €

Budget moyens des pratiquants du bassin d'Arcachon

En s'appuyant sur les chiffres de la FIN, on estime à **1000€/an le budget moyen d'un pratiquant de kitesurf**

Emplois salariés en kite sur le bassin d'Arcachon :

6 emplois salariés en école (titulaires du BPJEPS « glisses aérotractées ») dont 1 saisonnier

8 emplois salariés dans les magasins spécialités

Soit un total de **14 emplois**

Analyse des retombées indirectes :

Les retombées indirectes étant difficilement mesurables, on peut néanmoins préciser que sur le bassin d'Arcachon, environ 70% des élèves issus des écoles de kite résident en dehors de la région et passent généralement des séjours d'un minimum de 3 jours.

Environ 25% des élèves « école » viennent en famille. Certaines écoles de kitesurf passent des accords avec des hébergements, des gîtes ou des campings sur le bassin d'Arcachon.

Ceci génère donc des retombées indirectes importante (hébergement, restauration, autres loisirs...). De même, les pratiquants estivaux, les pratiquants réguliers et des événements phares comme le championnat de France de kitesurf d'Arcachon génèrent également des retombées économiques importantes sur le bassin. Les médias nationaux s'intéressent également de plus en plus à l'activité kitesurf.

Le kitesurf constitue donc un support certain de développement économique et touristique du bassin d'Arcachon.

Remerciements :

La ligue de vol libre d'Aquitaine remercie l'ensemble des acteurs et des structures ayant participées à cette étude